

PROGRAMME DE
Soutien à la promotion
**DES FESTIVALS &
ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES**
.....
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
.....
2017 - 2018

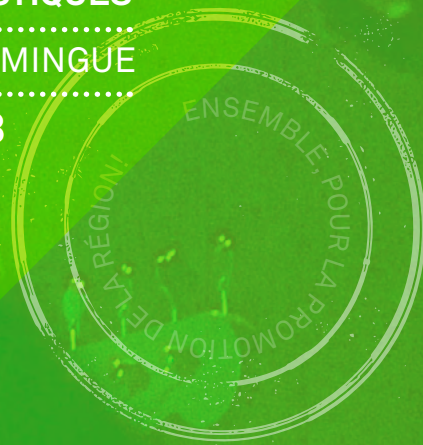


TABLE DES MATIÈRES

01.CONTEXTE

02.OBJECTIFS DU SOUTIEN

03.ORGANISMES ADMISSIBLES

04.CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

05.DOCUMENTS REQUIS

06.CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

07.DÉPÔT DES DEMANDES

08.EXIGENCE

09.REMBOURSEMENT

10.CE QU'IL FAUT SAVOIR...

11.FORMULAIRES

01. CONTEXTE

Le secteur des festivals et événements touristiques en Abitibi-Témiscamingue est en essor depuis plus d'une dizaine d'années, il s'agit d'un produit touristique fort et attractif. Les relations de presse donne une crédibilité au festival qui les développe et, par le fait même, à la destination. Elles offrent également une visibilité sans pareil. Dans ce contexte, les hôteliers de la région et Tourisme Abitibi-Témiscamingue encouragent les gestionnaires de festivals et événements à développer des liens avec la presse et les influenceurs.

02. OBJECTIFS DU SOUTIEN

L'aide financière accordée par Tourisme Abitibi-Témiscamingue est destinée aux festivals et aux événements qui démontrent une performance touristique significative. Dans ce contexte, elle doit constituer un levier pour les événements majeurs à caractère **international, national** et **panquébécois**.

L'aide a pour objet le soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias.

Les investissements ont comme objectifs l'accroissement des recettes touristiques et le rayonnement médiatique de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la professionnalisation des festivals et événements touristiques.

LES MARCHÉS VISÉS SONT LES SUIVANTS :

- la grande région de Montréal,
- l'Ontario,
- les États-Unis,
- la France et la Belgique.

Au final, les festivals et événements augmenteront l'achalandage touristique de 5 % des touristes lié à leur fréquentation ainsi que le nombre de nuitées dans les hébergements commerciaux.

03. ORGANISMES ADMISSIBLES

Le festival ou l'événement touristique réfère à une manifestation publique dont la programmation d'activités festives, d'une durée limitée (3 à 35 jours), est organisée en fonction d'une thématique qui permet de générer un achalandage important (entrées/visites) et d'attirer un nombre significatif de touristes et d'animer une destination.

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les festivals et les événements légalement constitués à but non lucratif et répondant à la définition de festival ou d'événement cité plus haut.

04. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, LE FESTIVAL DOIT :

- Être membre en règle de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Être produit et tenu en Abitibi-Témiscamingue;
- Avoir une programmation qui vise une clientèle touristique québécoise, nationale ou internationale;
- Avoir une durée minimale de 3 jours de programmation accessible à une clientèle touristique;
- Avoir réalisé un minimum de deux éditions consécutives préalablement à la demande;

ATOOUT : détenir une entente avec DEC, pour toute promotion hors Québec.

NE SONT PAS ADMISSIBLES :

- Une exposition, un symposium, une réunion, un tournoi, un congrès, un spectacle et une fête populaire locale;
- **Les dépenses ayant été réalisées avant le dépôt de la demande;**
- Les contributions en services;
- Les boissons alcoolisées.

Dans le but d'évaluer les différentes demandes de soutien, la performance touristique des festivals et événements est un très bon indicateur, mais nous pouvons aussi nous appuyer sur d'autres critères. Cette mesure financière se veut un levier au rayonnement médiatique et à l'achalandage touristique, au développement du professionnalisme des organisations et aussi, à la création d'alliances avec les hôteliers.

05. DOCUMENTS REQUIS

Soutien aux déplacements, à l'hébergement et aux frais de subsistance pour les représentants des médias;

La demande doit obligatoirement comprendre les documents suivants :

- Description du promoteur;
- Formulaire représentant des médias dûment rempli – un formulaire par journaliste (voir Annexe);
- Tableau budget prévisionnel;
- Revue de presse extrarégionale des deux dernières éditions.

06. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière est non remboursable et complémentaire;
- Le pourcentage maximal de l'aide financière accordée à un projet est de 80 % pour un OBNL;
- Seul le cumul de l'aide gouvernementale est considéré dans le calcul. Le pourcentage maximal pour les OBNL est de 80 %.
- Ce soutien se veut un complément au programme de Développement économique Canada. Les organisateurs doivent préalablement déposer leur plan à cette instance et démontrer que les marchés internationaux visés sont les mêmes que Tourisme Abitibi-Témiscamingue. **Les organisateurs ayant un projet avec cette agence seront priorisés.**
- L'apport de 20 % du promoteur est exigé.

DÉPENSES ADMISSIBLES :

Tourisme Abitibi-Témiscamingue remboursera une partie des frais de déplacements, d'hébergement et de subsistance pour les journalistes, blogueurs, influenceurs, selon la politique de relation de presse de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Dépenses admissibles lorsqu'il s'agit de la 1^{re} visite du représentant du média :

80 % des coûts suivants :

- Hébergement en région jusqu'à un maximum de 100 \$ la nuitée;
- Hébergement hors région jusqu'à un maximum de 125 \$ la nuitée;
- Vol domestique;
- Vol long-courrier en classe économique;
- Location de voiture ou ,42 \$ du kilomètre;
- Frais de repas jusqu'à un maximum de 70 \$ par jour.

Dépenses admissibles lorsqu'il s'agit d'une deuxième visite ou plus :

60 % des coûts suivants :

- Hébergement en région jusqu'à un maximum de 100 \$ la nuitée;
- Hébergement hors région jusqu'à un maximum de 125 \$ la nuitée;
- Vol domestique;
- Vol long-courrier en classe économique;
- Location de voiture ou ,42 \$ du kilomètre;
- Frais de repas jusqu'à un maximum de 70 \$ par jour.

Ce soutien peut prendre en charge des frais pour l'accueil d'un journaliste et de son photographe ou caméraman (s'il y a lieu). Si le journaliste est accompagné de son conjoint ou d'un ami, cette personne doit payer son vol, ses repas et sa chambre (si différente de celle du journaliste).

ATOOUT : détenir une entente avec DEC, pour toute promotion hors Québec.

07. DÉPÔT DES DEMANDES

En tout temps, l'analyse et la décision reviennent à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.
Afin d'assurer un bon contact entre le journaliste et notre responsable des relations de presse, **chaque demande doit être déposée au minimum 5 jours ouvrables avant le début de l'événement.**

Faire parvenir votre demande ou pour toute question, veuillez contacter

Tourisme Abitibi-Témiscamingue
155, avenue Dallaire, bureau 100, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4T3
info@atrat.org • Télécopieur 819 762-5212 • Téléphone 819 762-8181

08. EXIGENCE

Une rencontre entre le journaliste et le responsable des communications doit être prévue afin qu'il puisse lui dresser un portrait de la région et qu'il lui offre la possibilité de visiter celle-ci.

09. REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier du remboursement, les organismes devront :

- compléter le tableau des coûts de projet;
- fournir les copies de factures des fournisseurs;
- fournir les preuves de paiement;
- fournir les copies des parutions (articles et/ou publicités).

10. CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Ce programme prend fin le 31 mars 2018. Il n'est pas renouvelable automatiquement à chaque fin d'exercice, TAT doit déposer un bilan au comité de gestion et ensuite, demander un renouvellement.

Le comité de gestion se réserve la possibilité de financer tout nouveau projet offrant une opportunité extraordinaire pour la région.

En somme, l'évaluation des demandes de soutien se fera selon le potentiel de la performance touristique du projet en harmonie avec les cibles et les objectifs du soutien.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PROMOTION DES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR DU PROJET

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Personne-ressource :

Membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue : oui non

Ce projet fait-il l'objet d'une demande à Développement économique Canada ?
Si oui, merci de nous fournir une copie de votre demande et de nous autoriser à communiquer avec l'agence.

oui non

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PROMOTION DES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

FORMULAIRE - REPRÉSENTANT MÉDIA

Est-ce la première visite du représentant des médias ? oui non

LE REPRÉSENTANT DES MÉDIAS

Date prévue du séjour	
Nom (tel qu'indiqué sur le passeport)	
Prénom (tel qu'indiqué sur le passeport)	
Adresse	
Courriel	
Nom du photographe ou caméraman (s'il y a lieu)	
Nom de l'accompagnateur (s'il y a lieu)	

LE MÉDIA

Média dans lequel l'article doit paraître	
Date prévue de parution	
Coordonnées du média	
Téléphone	
Courriel	
Site Web	
Fréquence de parution ou diffusion	
Distribution géographique	
Description du lectorat/Profil du lecteur	
Nombre de copies/Nombre de lecteurs/ Nombres de fans ou amis	
Tarifs publicitaires du média	

DOCUMENT À JOINDRE

La demande doit obligatoirement comprendre les documents suivants :

- Formulaire d'identification du promoteur;
- Formulaire représentant média – un par journaliste;
- Tableau budget prévisionnel;
- Revue de presse extra régionale du festival ou de l'événement (2 ans).

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PROMOTION DES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

TABLEAU BUDGET PRÉVISIONNEL

DATE DE LA DEMANDE	JOURNALITES	MÉDIAS	DURÉE DU SÉJOUR	MONTANTS DEMANDÉS			
				HÉBERGEMENT	REPAS	TRANSPORT	TOTAL
TOTAL							



TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE